

La politique des prix agricoles et l'organisation des marchés est définie depuis vingt ans à Bruxelles..., d'où la réponse facile aux critiques : c'est la faute à Bruxelles. Les gouvernements précédents en ont usé et abusé. Reconnaissons que le gouvernement actuel s'en sert aussi pour camoufler son inertie.

Mais voilà que, pour des raisons financières (le F.E.O.G.A. en cessation de paiement !!), la réforme est une nécessité absolue. Mais quelle réforme ? Ou bien des mesures sévères d'économie qui, dans le cadre libéral actuel, ne feraient qu'aggraver l'inégalité des situations ? Ou bien la définition d'une autre politique, une politique des revenus en planifiant le maintien des activités agricoles et de l'emploi dans les différentes régions de la C.E.E. ? L'enjeu est important.

UN BILAN GLOBALEMENT NÉGATIF DE 20 ANS DE P.A.C.

Les objectifs de la P.A.C. étaient définis dans l'article 39 du Traité de Rome (1957). Reprenons-les.

a) « Accroître la productivité de l'agriculture en développant le progrès technique, en assurant le développement rationnel de la production agricole, ainsi qu'un emploi optimum des facteurs de production, notamment de la main d'œuvre ».

Les gains de productivité du travail ont été spectaculaires. Par contre, certains modèles de productions ne sont rationnels que parce qu'ils reposent sur le pillage du Tiers-Monde. Exemple : la production porcine s'est développée surtout à proximité des grands ports (Rotterdam, Anvers, Lorient, Brest, Hambourg) à cause du recours aux importations de manioc et de soja. Quant à l'emploi optimum de la main d'œuvre, si dans les années 60 l'industrie pouvait absorber la main d'œuvre qui quittait l'agriculture, depuis 1974, l'exode agricole ne fait que grossir le nombre des chômeurs.

b) « Assurer un niveau de vie équitable à la population agricole par le relèvement du revenu individuel de ceux qui travaillent en agriculture ».

La politique communautaire de soutien uniforme des prix, quels que soient les coûts de production et les quantités livrées, a accru considérablement les inégalités. Des régions entières tendent à se désertifier alors que d'autres régions plus riches et grosses productrices bénéficient de la plus grosse partie des aides au soutien des marchés (2).

c) « Stabiliser les marchés ».

Il est exact que, pour les produits bénéficiant d'un bon règlement communautaire, la stabilisation des marchés a été réelle (céréales, lait, sucre) ou moindre (viandes). Par contre, pour les légumes, le vin, la viande ovine, l'œuf, l'organisation du marché est restée insuffisante.

d) « Garantir la sécurité des approvisionnements ».

Ce sont les excédents qui posent problème et, pourtant, l'Europe utilise 12 millions d'hectares dans le Tiers-Monde pour nourrir son bétail et 10 millions d'hectares pour son alimentation directe (produits exotiques et produits hors-saison). L'agriculture européenne n'est pas autonome.

e) « Assurer des prix raisonnables dans les livraisons aux consommateurs ».

La part de l'alimentation dans la consommation des ménages a diminué. En fait, ce sont les Industries Agro-Alimentaires et les grandes chaînes de distribution qui imposent les nouveaux modèles de consommation et, par conséquent, le quoi produire et à quel prix. Par exemple, le prix du lait payé aux producteurs décroche de plus en plus par rapport au prix indicatif fixé à Bruxelles.

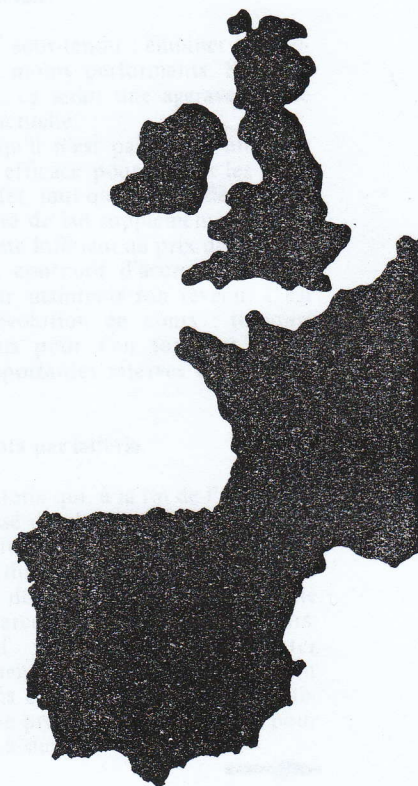
En résumé, on peut dire que les objectifs étaient vagues, qu'ils n'ont pas été atteints et qu'ils sont de plus en plus inadaptes à la période.

IL FAUT DÉFINIR DE NOUVEAUX OBJECTIFS

Les premiers propositions de la commission sont des mesures sévères d'économie. Avant d'engager les négociations sur les problèmes financiers, il faut redéfinir les objectifs de la P.A.C., tout en sachant qu'il sera difficile d'aboutir à cause de la diversité des intérêts en cause.

Pour nous, P.S.U., la nouvelle P.A.C. devrait se fixer pour objectifs, pour les années 80 :

— Maintenir et même développer les emplois agricoles. A noter que cet objectif



M.C.M. : en finir,

Au printemps 1983, F.N.S.E.A. et C.N.J.A. ont lancé une offensive contre les M.C.M., qui a coïncidé avec l'arrivée de M. Rocard au Ministère de l'Agriculture. Ils menacent de récidiver bientôt si la France n'abaisse pas les M.C.M. négatifs, et appellent à la grève de l'impôt en Bretagne. La F.N.S.E.A. s'est emparée d'un cheval de bataille.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Les M.C.M. (Montants Compensatoires Monétaires) existent depuis la dévaluation du franc français d'août 1969... Giscard était Ministre des Finances et Chirac Secrétaire d'Etat. Pour ne pas augmenter les prix agricoles, ils inventent les M.C.M.

négatifs, qui jouent comme une taxe aux exportations et une subvention aux importations. En octobre 1969, le deutchmark est réévalué : l'Allemagne refuse de baisser ses prix agricoles pour les ramener au niveau commun et crée les M.C.M. positifs (taxe à l'importation et subvention à l'exportation).

Depuis 14 ans, on assiste à une valse des M.C.M. : baisse, voire démantèlement, puis nouveaux M.C.M. à l'occasion d'un changement de parité monétaire; quand le franc sort du S.M.E. (Système Monétaire Européen) et flotte (en 74-75, puis 76-79), les M.C.M. fluctuent. Les M.C.M. négatifs français ont atteint leur point culminant en mars 78 (- 21,5 %).

C'est la gauche syndicale qui, la première, a dénoncé les effets pervers des M.C.M. : ils désavantagent les pays à monnaie faible (baisse du revenu des agriculteurs et dégradation de la balance commerciale). Ce fut en particulier la grande manifestation paysanne de Vannes en 1978.

Aujourd'hui, la F.N.S.E.A. en a fait son cheval de bataille. Le Ministre de l'Agriculture, les syndicats de paysans et les syndicats de salariés de l'agro-alimentaire sont tous convaincus de la nécessité des M.C.M. pour les producteurs agricoles et pour les Industries Agro-Alimentaires. Est-ce à dire que les M.C.M. négatifs français vont bientôt disparaître ? Non, tout au plus peut-on espérer un mode de

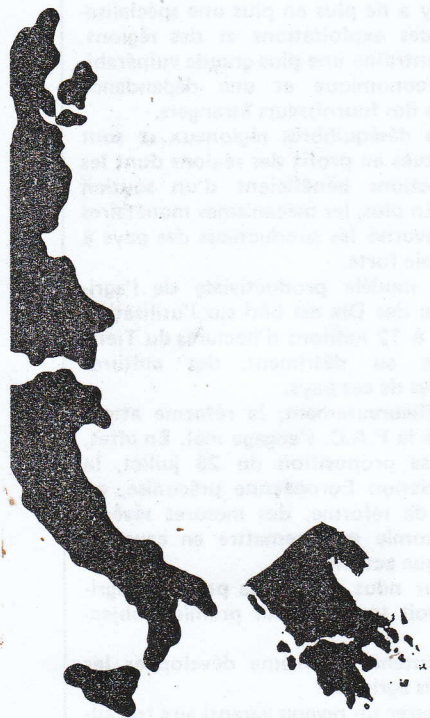
enjeu important

dépend tout autant de la politique des structures qui est restée nationale, que de la politique de prix qui est communautaire.

— Assurer un revenu garanti aux travailleurs de la terre par l'instauration de prix différenciés pour tenir compte des différences de coûts de production selon les régions et des quantités livrées en fonction du nombre de travailleurs sur l'exploitation.

— Planifier les productions pour éviter les excédents structurels et maintenir des activités dans les régions défavorisées. Cela se traduira dans les prix différenciés, c'est-à-dire un soutien inégal des prix qui viendra contrebalancer les inégalités naturelles de coûts de production.

— Instaurer de nouveaux rapports avec le



A PROPOS DE L'ÉLARGISSEMENT

L'élargissement de l'Europe des Dix à l'Espagne et au Portugal, dans le cadre de la Politique Agricole Commune actuelle, n'est certainement pas souhaitable. Le bilan globalement négatif que nous faisons, ne pourrait que l'être davantage s'il y a élargissement. Le céréalier du Bassin Parisien, le producteur de lait breton ou néerlandais n'ont rien à perdre, ils peuvent même gagner des débouchés. Mais que deviendront le viticulteur du Midi, le producteur de fruits et légumes de la Vallée du Rhône ou le producteur de lait portugais ?

Si, au contraire, il y avait une réelle réforme de la P.A.C. telle que nous la souhaitons, alors l'élargissement serait possible sans conséquences dramatiques pour de larges couches paysannes.

Tiers-Monde de manière à permettre à ces pays de donner la priorité aux cultures vivrières. C'est le principe du développement autocentré : produire d'abord chez soi pour ses propres besoins. Que l'agriculture européenne soit plus autonome pour permettre à celles du Tiers-Monde de le devenir également.

L'EXEMPLE DE LA PRODUCTION LAITIÈRE

L'absence de marchés solvables pour les excédents laitiers oblige à prendre des mesures pour limiter la production. La commission européenne fait des propositions pour faire des économies. Il faudrait d'abord redéfinir des objectifs : combien de producteurs de lait pour 1990 ? Quelle répartition géographique ? Quelles tailles d'atelier ? Quels modèles de production et quel recours aux aliments importés ?

Escamoter le débat sur les objectifs de la P.A.C. revient de fait à accepter à la place un marchandage financier auquel les marathons européens nous ont habitués.

Examinons donc les diverses propositions et contre-propositions pour le marché laitier, en repérant les objectifs qui sont sous-tendus.

a) Une baisse uniforme et importante du prix du lait.

L'objectif sous-tendu : éliminer les producteurs les moins performants. Solution ultra-libérale, ce serait une aggravation de la politique actuelle.

A noter qu'il n'est pas sûr qu'une telle mesure soit efficace pour freiner les excédents. En effet, tant que le coût de production d'un litre de lait supplémentaire (coût marginal) reste inférieur au prix de marché, l'éleveur est contraint d'accroître sa production pour maintenir son revenu. C'est d'ailleurs l'évolution en cours : toujours produire plus pour s'en sortir et il y a encore d'importantes réserves de gains de productivité.

b) Le quota par laiterie.

Toute laiterie qui, à la fin de l'année 84, aurait dépassé de plus de 1 % sa collecte de 1981, devrait verser au budget communautaire 75 % du prix indicatif pour chaque litre de lait dépassant le quota. La laiterie pourrait répercuter la taxe aux producteurs.

L'objectif sous-tendu : continger l'autoritairement la production en fixant les situations acquises au niveau des laiteries (système proche de ce qui existe pour la betterave à sucre).

est-ce possible ?

calcul amélioré et un démantèlement plus rapide que précédemment.

Mais nous savons que la cause profonde qui conduit aux M.C.M. persiste : c'est le « différentiel d'inflation » entre pays de la C.E.E., être Français pour les charges et Européen pour les prix des produits. La différence entre taux d'inflation d'un pays à l'autre conduit périodiquement à des réajustements monétaires, qui génèrent de nouveaux M.C.M.. C'est le fait d'une politique agricole commune avec unicité des prix... sans avoir de monnaie ou politique monétaire commune.

Alors peut-on en finir réellement avec les M.C.M. ? On ne peut attendre des marchandages annuels sur les prix des Ministres de l'Agriculture des Dix l'extinction

des M.C.M.. Le dernier marathon en est une illustration.

Pour en finir, il faut inclure leur démantèlement définitif dans la réforme de la P.A.C. Il y a plusieurs pistes possibles.

1) Aller plus avant dans l'intégration européenne. La P.A.C. s'accompagnerait d'une politique monétaire commune; les monnaies étant liées entre elles, il n'y aurait plus de réajustements monétaires et plus de M.C.M.. La question de fonds est : veut-on aller plus avant dans la construction de l'Europe et dans quel but ?

2) Obtenir que les prix fixés à Bruxelles tiennent compte des taux d'inflation des pays membres. Cela revient à substituer à la notion de prix unique sur tout le

territoire de la C.E.E. la notion de revenu comparable entre producteurs des différents pays. Les M.C.M. ne se justifieraient plus lors d'un réajustement monétaire.

3) En cas de désaccord des pays à monnaie forte, la France pourrait unilatéralement décider un démantèlement des M.C.M. négatifs et utiliser l'augmentation des prix agricoles qui en résulterait pour amorcer une politique de formation différenciée des revenus en agriculture. Des syndicats (CNSTP, FNSP) ont fait des propositions.

En résumé..., il y a des solutions, plus ou moins bonnes. Mais y a-t-il la volonté politique de les faire aboutir ?

J.-Y. G.

Réforme de la P.A.C.

La commission se décharge sur les laiteries. L'intérêt de la laiterie, qui ne pourra augmenter sa collecte, sera de réduire ses coûts de ramassage et donc de préserver la capacité de croissance des gros livreurs. Ce sont les laiteries, et plus généralement les Industries Agro-Alimentaires, qui définiraient la politique des structures !!

c) Le quota par producteur.

Le prix du lait au producteur n'est garanti que pour une quantité définie à partir des quantités livrées les années antérieures. Au-delà du quota, la taxe serait lourde (75 % du prix indicatif).

Objectif sous-tendu : contingentier automatiquement la production en figeant les situations acquises au niveau des producteurs. C'est le système qui existe au Canada où il s'est créé un marché des quotas : l'éleveur qui réduit ou cesse sa production peut vendre à un autre éleveur ses droits de production non utilisés.

Le jeune qui s'installe, en plus des investissements, devra-t-il acheter le droit de produire ? Beaucoup dépend de la manière dont seraient gérés les quotas.

d) Le quantum ou prix différenciés.

La commission européenne refuse cette terminologie, mais parle d'une taxe de corresponsabilité qui pourrait être fortement progressive en fonction des volumes livrés. Il n'y a pas de différences de nature entre ces mesures, mais tout dépendrait des seuils et des différences de prix.

L'idée est de garantir un prix jusqu'à une certaine quantité (quantum) par travailleur sur l'exploitation. Au-delà, le prix n'est plus garanti, ou supporte une forte taxe. Il s'agit bien de prix différenciés selon les quantités livrées. On peut aussi tenir compte des différences régionales de coûts de production.

Objectif sous-tendu : assurer un revenu minimum au producteur de lait et s'acheminer ainsi vers une répartition plus égalitaire de la production en décourageant les gros producteurs.

C'est évidemment, pour le P.S.U., la solution à avancer. Elle est réaliste. Pourquoi cette revendication fondamentale de la gauche paysanne d'avant 1981 est-elle si timide aujourd'hui ? Les nouveaux technocrates au pouvoir disent dans les couloirs que l'application en serait difficile. C'est cacher sous de mauvais prétextes un manque évident de volonté politique face à la F.N.S.E.A.

La manière dont M. Rocard, Ministre français de l'Agriculture, va aborder les négociations sera un test, au-delà des discours. En particulier, sera significative la réforme de la politique agricole laitière. Mais soyons sans illusion. Nous devons prendre part au débat, chercher à y peser. Ce débat sur les nouveaux objectifs à fixer à la P.A.C. doit commencer dès maintenant si l'on ne veut pas que l'inévitable réforme se résume à un simple marchandage entre les Dix, comme nous en avons déjà connus.

Dans ce débat que nous souhaitons clair et public, il faut que les organisations politiques, syndicales et professionnelles se prononcent. Ainsi devrait apparaître, face à la F.N.S.E.A., un front large de ceux qui veulent maintenir les emplois et garantir un revenu en agriculture. Alors, les négociations pourront s'engager sur des bases claires.

Jean-Yves GRIOT.

- (1) P.A.C. : Politique Agricole Commune.
(2) Un céréalier - betteravier de 150 hectares reçoit plus de 30 millions d'anciens francs de soutien de marché. Un producteur de lait de 200.000 litres reçoit environ 5,5 millions d'anciens francs (voir «Travailleur Paysan» numéro 20, octobre 1983). Un producteur de fruits, légumes ou de vin n'a que peu de garanties.

Les travaux de la C.N.A.

La P.A.C., élaborée à une époque de forte croissance (1957 - 1960) et dans un cadre de production agricole européenne déficitaire a des conséquences de plus en plus néfastes pour les travailleurs de la terre :

— Baisse du revenu des agriculteurs et dépendance accrue de l'amont et de l'aval. Les consommations intermédiaires ont augmenté plus vite que les prix agricoles, ce qui a profité aux industries agro-alimentaires.

— Les aides publiques pour le soutien des marchés sont fonction du volume produit et profitent davantage aux gros producteurs, ce qui accroît les inégalités.

— L'exode agricole a été important. Il pouvait être compréhensible en période de croissance industrielle. Aujourd'hui, il aggrave le chômage.

— Il y a de plus en plus une spécialisation des exploitations et des régions. Cela entraîne une plus grande vulnérabilité économique et une dépendance accrue des fournisseurs étrangers.

— Les déséquilibres régionaux se sont accentués au profit des régions dont les productions bénéficient d'un soutien réel. En plus, les mécanismes monétaires ont favorisé les producteurs des pays à monnaie forte.

— Le modèle productiviste de l'agriculture des Dix est bâti sur l'utilisation de 10 à 12 millions d'hectares du Tiers-Monde au détriment des cultures vivrières de ces pays.

Malheureusement, la réforme attendue de la P.A.C. s'engage mal. En effet, dans sa proposition du 28 juillet, la Commission Européenne préconise, en guise de réforme, des mesures sévères d'économie sans remettre en cause la politique actuelle.

Pour nous, P.S.U., la politique agricole doit se fixer pour premiers objectifs :

— Maintenir et même développer les emplois agricoles.

— Assurer un revenu garanti aux travailleurs de la terre par l'instauration de prix différenciés pour tenir compte de la diversité du coût de production et du nombre de travailleurs présents sur l'exploitation.

— Planifier les productions de manière à éviter les excédents structurels (les productions hors quantum ne bénéficieraient d'aucune garantie) et maintenir une activité dans les régions défavorisées (en leur réservant éventuellement certaines productions).

— Instaurer de nouveaux rapports avec le Tiers-Monde de manière à permettre à ces pays de donner la priorité aux cultures vivrières : c'est l'idée du développement auto-centré. Que ces pays produisent d'abord pour leurs besoins et que l'agriculture européenne soit également plus autonome.

Nous attendons du gouvernement français qu'il fasse preuve, dans les négociations qui vont s'engager entre les Dix, d'une volonté politique qui semble lui avoir fait défaut depuis deux ans.

Commission agricole et rurale du P.S.U.

La prochaine réunion de la Commission agricole et rurale du P.S.U. aura lieu les samedi 3 et dimanche 4 décembre, dans un département de l'Ouest (probablement le Maine-et-Loire). Si ça vous intéresse, contactez la Commission : 9, rue Borromée 75015 Paris.

ALTERNATIVES ECONOMIQUES

JOURNAL D'INFORMATION CRITIQUE SUR L'ACTUALITE ECONOMIQUE ET SOCIALE
NUMERO SPECIAL - NOVEMBRE 1983
N° 1183/1984 - 9,50 F

LA CULTURE C'EST AUSSI UN ENJEU ECONOMIQUE

UN OUTIL pour comprendre ce qui se passe : Alternatives Economiques. D'autant que les problèmes qui touchent à l'agriculture et à l'agro-alimentaire y ont toute leur place. (57, Bd de la Motte 21800 Quetigny). - Abonnement (jusqu'au 31/12/83) : un an 60 F.

POUR ANIMER VOS RÉUNIONS

Une cassette vidéo : «Les pays de la faim nous font vivre. Que faire ?» (VHS - E. 120). Réalisation de Frères des hommes (20, rue du Refuge 78000 Versailles), de Terres des hommes (11, Bd Biron 93400 St-Ouen) et d'Antenne 2 : émissions diffusées au cours de la semaine du 11 au 17 janvier 1982 et rediffusées le 25 février 82.

Il est possible de l'utiliser en tout ou en partie. Cette réalisation est composée de cinq parties :

- 1) Les ressources mondiales sont très inégalement réparties. Les gros propriétaires terriens n'hésitent pas à chasser les petits paysans (Brésil, Guatemala). - Réaction des enfants d'un collège. - Durée : 25 minutes.
- 2) Les multinationales ont implanté la culture du manioc en Thaïlande (culture d'exportation vers les pays riches). - Durée : 28 minutes.
- 3) La coopération française : aménagement du fleuve Sénégal, 700.000 paysans concernés et non consultés. Réflexions de J.-P. Cot, ex-Ministre de la Coopération. - Durée : 15 minutes.
- 4) L'aide alimentaire : les excédents laitiers de la C.E.E. - pièges et contradictions - réflexions de Pisaní. - Durée : 30 minutes.
- 5) Notre alimentation est gaspilleuse des ressources de la planète : surconsommation de viande dans nos pays et sous-alimentation du Tiers-Monde. - Durée : 20 minutes.

On peut soit l'acheter à Frères des Hommes, Terre des Hommes ou Antenne 2. Le groupe Tiers-Monde de Limoux peut